

Séance du 24 MAI 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM.Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle à M. le Maire, Mme Durruty à M. Saussié ; M. Massé à Mme Dufrene ;M. Delas à Mme Darmendrail, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre, Mme Boé à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES - Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne - Catalogue exposition "A mis Amigos de la Frontera - Le Pays Basque français dans l'aventure carliste 1833 - 1876" - Contrats de cession de droits.

Monsieur Arandia présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'exposition « *A mis amigos de la frontera* – Le Pays basque français dans l'aventure carliste 1833-1876 » organisée en collaboration avec la Diputacion de Guipuzkoa et le Musée Zumalakarregui et qui sera présentée en septembre et octobre 2006 à Saint Sébastien et de décembre 2006 à avril 2007 à Bayonne, un catalogue trilingue de 150 pages est prévu (Français-Espagnol-Basque).

Il sera imprimé à 1.500 exemplaires et mis en vente à la boutique du Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne ainsi qu'au Musée Zumalakarregui d'Omaiztegui, ainsi qu'à Saint-Sébastien.

Quatre textes de synthèse d'une quinzaine de pages ont été commandés pour cette publication à plusieurs historiens spécialistes du sujet, universitaires bordelais pour la plupart : Alexandre FERNANDEZ, Vincent GARMENDIA et Jean-Paul JOURDAN pour les trois premiers articles ; Nathalie RILLOT en collaboration avec Jean-Claude DROUIN pour le quatrième.

Afin de pouvoir disposer librement de ces textes, il nous a semblé indispensable qu'ils nous cèdent leurs droits, ce qu'ils ont accepté, pour un montant de 600 € chacun, pour les trois premiers articles et pour le quatrième article, réalisé en collaboration, 300 € pour chacun des auteurs. Ces montants sont inclus dans le budget de l'exposition initial.

Il est nécessaire d'établir avec les intéressés un contrat de cession de droit.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ces contrats et à régler la dépense correspondante.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.